

La Conduite Accompagnée - AAC

Lieu de la formation : place Bernhausen,
23300 LA SOUTERRAINE

PRINCIPE:

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite est une formation française à la conduite automobile datant de 1987. Elle vise à faciliter l'apprentissage de la conduite automobile à partir de 15 ans en vue de l'obtention du permis de conduire, et elle s'inscrit dans le continuum éducatif à la route.

Le principe réside dans l'acquisition progressive et étalée sur une longue durée (minimum 1 an) de l'expérience, des savoir-faire et des connaissances nécessaires à la conduite.

C'est une formation graduelle qui se découpe en 2 périodes :

- **l'Apprentissage Anticipé de la conduite** : en auto-école, pour apprendre les bases
- **la Conduite Accompagnée** : phase de perfectionnement avec son ou ses accompagnateurs.

AVANTAGES:

L'Apprentissage anticipé permet :

- de réduire la période probatoire du permis de conduire à 2 ans au lieu de 3 : on passe de 6 à 12 points en 2 ans, à raison de 3 points par année, si aucune infraction n'est commise durant toute la période probatoire.
- de commencer la formation initiale en auto-école (code et conduite) dès 15 ans
- de d'acquérir de l'expérience de la conduite
- de passer l'épreuve du permis de conduire à 17 ans et demi. En revanche, impossible de conduire seul avant sa majorité.
- d'augmenter sensiblement ses chances de réussite à l'examen du permis de conduire
- de souvent, d'obtenir un tarif préférentiel sur son assurance « jeune conducteur ».

LE ou LES ACCOMPAGNATEURS :

Très souvent, ce sont les parents, mais, il n'y a aucune obligation de lien de parenté. Certaines conditions sont toutefois à respecter :

- être titulaire du permis de conduire depuis au moins 5 ans sans interruption (annulation- suspension)
- avoir obtenu l'accord de son assureur
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.

LE ou LES VÉHICULES :

La conduite accompagnée se fera sur tout type de véhicule comportant un rétroviseur gauche et droit, de 9 places (conducteur compris) maximum, et dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) n'excédera pas 3,5 tonnes.

Si l'élève désire tracter une remorque de plus de 750 kg de PTAC, l'ensemble des PTAC du véhicule tracteur + remorque ne devra pas dépasser les 3,5 tonnes.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

- **l'Apprentissage Anticipé de la conduite** : en auto-école, pour apprendre les bases.

C'est la même formation que pour un permis en formation traditionnelle (voir document « FORMATION B- Cs-AAC ») :

- évaluation de départ : prévision du nombre d'heure nécessaires (20h mini obligatoires en boîte manuelle et 13h mini obligatoires en boîte automatique)
- inscription du candidat par l'auto-école sur le site de l'ANTS (Agence Nationales des Titres Sécurisés)
- formation théorique (cours et test du code de la route)
- formation pratique qui peut très bien débiter avant l'obtention du code
- 1 rendez-vous préalable : il est effectué à la fin de la formation pratique, lorsque toutes les compétences du livret d'apprentissage sont validées. Il se déroule à l'intérieur du véhicule école et dure 2h dont 1h avec la présence obligatoire d'un des futurs accompagnateurs. Il permet à l'enseignant de prodiguer des conseils à l'accompagnateur. A la fin de ce rendez-vous, le responsable de l'auto-école signera, dans le livret d'apprentissage, l'attestation de fin de formation initiale. Une copie restera dans le livret, et une autre devra être remise à l'assureur par l'accompagnateur.

○ **la Conduite Accompagnée** : phase de perfectionnement avec son ou ses accompagnateurs, d'une durée minimale d'1 an.

Pendant cette période, le livret d'apprentissage devra être renseigné à chaque conduite de l'élève : date, temps de conduite, nombre de kms parcourus, observation, pour avoir un suivi de la progression et des acquis de l'élève.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, ce livret devra être présenté, accompagné de :

- la carte d'identité de l'élève
- la copie de l'attestation d'inscription au permis de conduire
- l'attestation de fin de formation initiale signée par l'auto-école
- carte grise et attestation d'assurance du véhicule utilisé
- l'extension de garantie d'assurance du véhicule utilisé
- le permis de conduire de l'accompagnateur.

Les limitations de vitesses seront les mêmes que celles en périodes probatoires.

En cas d'infractions de l'élève, celui-ci et son accompagnateur en subiront les conséquences tous les deux.

Deux rendez-vous pédagogiques seront organisés durant cette conduite accompagnée. Chacun dure 3h : 1h de conduite et 2h de salle.

→ 1^{er} RDV pédagogique : environ 4 à 6 mois après le départ en conduite accompagnée et lorsque 1000 kms ont été parcourus.

L'élève conduira le véhicule de l'auto-école, en présence de son enseignant et d'au moins un de ses accompagnateurs. Ce RDV a pour but d'évaluer le comportement de l'élève. L'intérêt est de confirmer, de conseiller, de corriger ou recadrer l'élève, ses erreurs et même les défauts non corrigés ou maladroits que pourrait avoir l'accompagnateur.

Le reste du RDV, en salle, consiste en 2h d'entretien individuel ou en groupe animé par un moniteur. L'élève parlera de ce qu'il a vécu durant cette période de conduite accompagnée. Cet échange sera axé sur la sécurité routière.

→ 2^{ème} RDV pédagogique : environ 2 mois avant l'examen pratique si au moins 3000 kms ont été parcourus et si la conduite accompagnée a bien plus de 1 an.

Toujours sur la base d'1h de conduite et de 2h de pédagogie en salle portant sur les thèmes de la sécurité routière (ceinture, stupéfiants, fatigue, maladie, vitesses....).

○ **l'examen du permis de conduire :**

- Prérequis :
- être âgé d'au moins 17 ans et demi
 - être en conduite accompagnée depuis plus d'1 an minimum
 - avoir parcourus 3000 kms
 - 2 avec effectué les 2 RDV pédagogiques en leur intégralité (conduite et salle).

Si l'élève est reçu à l'examen, il continue en conduite accompagnée jusqu'au jour de ses 18 ans. Quels jours avant sa majorité, il reprendra contact avec l'auto-école afin qu'elle l'informe sur les documents dont elle a besoin pour faire la demande d'édition du permis.